

Mairie de SAINT-JUDOCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2018

Salle d'honneur mairie de SAINT-JUDOCE – 10h00

Le 20 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à 10H00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Martial FAIRIER, Maire suivant la convocation du 15 janvier 2018.

Etaient présents avec voix délibératives : M. FAIRIER Martial, M. DESPORTES Cyrille, Mme LEMERCIER Dominique, M. ANDEOLE Jacky, M. GABILLARD Jean-François, M. NIVOL René, M. LE FORESTIER Guillaume, M. JOUET Joël.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : M. HEUZE Philippe à M. FAIRIER Martial, M. NIVOL Yannick à M. GABILLARD Jean-François.

Absents non excusés : Mme CHAMPALAUNE Rozenn, M. HOMO Sébastien, M. LASSALLE Gilles.

Secrétaire de séance : M. JOUET Joël est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 212-15 du CGCT.

<p><u>Nombre de conseillers municipaux</u></p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 08</p> <p>Votants : 10</p>

1 – FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE :

Désignation du secrétaire de séance : M. JOUET Joël.

Approbation :

- du procès-verbal du 22/12/2017.

2 – INTERVENTION EXTERIEURE :

M. MAILLARD de l'association E.C.T.I. a présenté les enjeux du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). Un exemplaire du dossier P.C.S. sera déposé en mairie pour consultation par les élus en mairie. Le Plan Communal de Sauvegarde sera délibéré lors du prochain conseil municipal du 17 février 2017.

3 - DELIBERATIONS :

C.C.A.S. – renouvellement des membres élus et non élus :

Lors du conseil municipal du 10 avril 2014, il a été voté les membres siégeant au sein du C.C.A.S.

Président : M. FAIRIER Martial,

- **élus** : Mme CHAMPALAUNE Rozenn, Mme FORTIN Céline, Mme HOUSSAIS Evelyne, M. NIVOL René, M. LE FORESTIER Guillaume.
- **non élus** : Mme GASREL Yvonne, Mme HOUEL Marie Annick, Mme NOBILET René, Mme FOUERE Yvette, Mme BOYER Annick.

Suite aux démissions de Mme FORTIN Céline, Mme HOUSSAIS Evelyne, M. LE FORESTIER Guillaume, Mme BOYER Annie et au décès de Mme FOUERE Yvette, il doit être procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Parmi les membres non élus, suite à une sollicitation publique, deux personnes ont posé leur candidature.

Le conseil municipal, après délibération, a voté à l'unanimité les membres du C.C.A.S.

Désormais, le C.C.A.S. est composé de la façon suivante :

- **président** : M. FAIRIER Martial ;
- **élus** : Mme CHAMPALAUNE Rozenn, M. NIVOL René, Mme LEMERCIER Dominique, M. ANDEOLE Jacky, M. JOUET Joël ;
- **non élus** : Mme GAREL Yvonne, Mme HOUEL Marie-Annick, Mme NOBILET René, Mme VICOONE Jacqueline, Mme LEMEE Christiane.

R.P.I. – règlement de l'exercice 2017 :

Le coût total de fonctionnement du syndicat des écoles Les faluns – Jules Verne concernant l'exercice 2017 à répartir entre les différentes communes s'élève à 242 2527,36 €. Le coût moyen par élève s'élève à 1 275 €. 25 élèves de la commune de Saint-Judoce fréquentent les écoles du syndicat.

La participation de la commune de Saint-Judoce au syndicat s'élève pour l'exercice 2017 à 31 875 €.

Le conseil municipal, après délibération approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention d'un montant de 31 875 € au syndicat des écoles Les Faluns – Jules Verne.

Ecoles maternelles et élémentaires autres que R.P.I. – participation financière exercice 2017/2018 :

Chaque année, la commune de Saint-Judoce attribue aux écoles, autres que celles du syndicat Les Faluns – Jules Verne, une participation.

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix pour, et 1 abstention (M. LE FORESTIER Guillaume), approuve l'attribution des montants suivants : 514 € par élève fréquentant l'école élémentaire, 900 € par élève fréquentant l'école maternelle :

- école Sainte Anne Evran – maternelle : 10 X 900 € = 9 000 €
- école Sainte-Anne Evran – élémentaire : 11 X 514 € = 5 654 €
- école Notre Dame Bécherel élémentaire : 1 X 514 € = 514 €
- école Jeanne d'Arc Saint Domineuc élémentaire : 1 X 514 € = 514 €
- école privée La Chapelle Chaussée : 1 X 514 € = 514 €
- école Sainte Croix Dinan – élémentaire : 1 X 514 € = 514 €
- école publique Léhon : 1 X 514 € = 514 €

Chemin rural « Le Champ Bily » - cession d'un terrain rural :

Par délibération du 25 avril 2017, le conseil municipal a approuvé l'aliénation partielle du chemin rural « Le Champ Bily », autorisé le maire à saisir le service des domaines sur ce projet, autorisé la maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite du projet.

Le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été certifié conforme le 04/12/2017. La parcelle cédée par la commune de Saint-Judoce à M. NIVOL Philippe cadastrée A n°1245 est d'une superficie de 197 m²

Le conseil municipal, après délibération, par 3 voix pour (M. FAIRIER Martial, M. HEUZE Philippe, M. Joël JOUET), 5 abstentions (Mme LEMERCIER Dominique, M. NIVOL Yannick, M. GABILLARD Jean-François, M. Guillaume LE FORESTIER, M. Jacky ANDEOLE) et un vote contre (M. DESPORTES Cyrille) autorise la vente du terrain communal cadastré A n°1245 situé au lieu-dit « Le Champ Bily », d'une superficie de 197 m² au prix de 100 €, soit 0,51 € / m² à M. NIVOL Philippe, la signature de l'acte notarié correspondant, dit que les frais de l'acte correspondant seront à la charge de l'acquéreur. Mr René NIVOL, membre du Gaëc du Champ Bily ne prendra pas part au vote.

4 - INFORMATIONS :

Point sur l'avancement des travaux :

Il est présenté l'avancement du dossier D.C.E. Ce dossier sera délibéré lors d'un conseil municipal, programmé le mercredi 07 février 2018.

Point sur le PLUi.H. :

Une réunion est programmée le jeudi 8 février 2018 à Saint-Judoce.

Dinan-Agglomération :

Suite à la conférence des maires, il est présenté les orientations possibles de Dinan agglomération. lors de la conférence des maires , 3 dossiers ont été évoqués

- très haut débit
 - Rail Lamballe dol
 - Déviation au niveau de Plancoët et Caulnes
 - emprunt de 2 millions par an
- des services sont à la charge des communes :
- permis de construire
 - destruction des nids des frelons asiatiques
- pour financer ces nouveaux services, Mr Le Maire propose une taxe d' aménagement .

RIFSEEP :

Le dossier RIFSEEP a été transmis à la commission technique paritaire.

Concours photos :

Le choix des photos retenues pour affichage en salle d'honneur devra être fait pour le 31 janvier 2018.

- **Déplacement des conteneurs poubelle :**

Il a été décidé de déplacer les conteneurs poubelle sur le terrain communal de Cabrac. Un rendez-vous avec Dinan Agglomération sera programmé.

- **Archivage :**

Un devis archivage a été demandé au C.D.G.

- **Remise de médaille :**

La médaille du travail (30 ans) sera remise à M. AMELOT Denis le 4 février.

Fin de séance à 13H15.

